radiofrance

ANNEXE I

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE RADIO FRANCE

Concours de 3ème contrebasse solo et de deux contrebasses tuttistes
Les 11 et 12 décembre 2022

EMPLOI OFFERT :

1 poste de 3ème contrebasse solo
2 postes de contrebasse tuttiste

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

21 novembre 2022

(Date du courriel faisant foi)

CATEGORIE :

3ème contrebasse solo : catégorie 2ème soliste
Contrebasse tuttiste : catégorie tuttiste

REMUNERATION ANNUELLE BRUTE :

(Barème au 1er mai 2017)

3ème contrebasse solo : 49 621,84 €

puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

Contrebasse tuttiste : 46 309,48 €

puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

DATE DE PRISE DE FONCTION :

A convenir

radiofrance

ANNEXE II

PROGRAMME

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE RADIO FRANCE
Concours de 3ème contrebasse solo et de deux contrebasses tuttistes
11 et 12 décembre 2022

Contrebasse accord orchestre, archet français

1er Tour

Bach : Prélude de la 3e suite pour violoncelle, en sol Majeur (jusqu'à la mes. 48)

Traits d'orchestre :
Beethoven : Symphonie Héroïque (1er mouvement, extraits)

2ème Tour

Vanhal : Concerto en do Majeur (1er mouvement sans cadence) avec piano

Traits d'orchestre :
Bach : Concerto pour violon en mi Majeur
Tchaïkovski : Symphonie n°4 (1er mouvement, extraits)

Finale

Traits d'orchestre :
Mozart : Symphonie n°40 (1er mouvement, extraits)
Beethoven : Symphonie n°5 (3e mouvement, extraits)
Brahms : Symphonie n°2 (finale, extraits)
Bartok : Concerto pour orchestre (1e mouvement, extraits)
Mahler : Symphonie n°2 (début)
Moussorgsky/Ravel : Les Tableaux d'une exposition (Samuel Goldenberg und Schmuyle)
Strauss : Ein Heldenleben (extraits)

Musique de chambre (avec des musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Radio France)
Haydn : quatuor "les Quintes" (partie de violoncelle) (extraits des mouvements 2 et 3)

POUR LA PLACE DE 3ème CONTREBASSE SOLO UNIQUEMENT (avec piano)
Ginastera : Variations concertantes (solo : XI)

INFORMATION

- Le choix des œuvres et des traits d'orchestre par tour sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.